

ANNEXE 5 : LIMITATION DU NOMBRE DES RASETEURS EN PISTE

CATEGORIES DE PISTE	RASETEURS INVITES				TOURNEURS	
	AS		AVENIR / HONNEUR		AS	AV - HON
	Mini du G1	Maxi	Mini	Maxi		
A	6	Pas de Maxi	6	8	5	4
B	6	Pas de Maxi	6	8	5	4
C	5	Pas de Maxi	5	8	4	4
D	5	Pas de Maxi	5	7	4	4
E	5	Pas de Maxi	5	7	4	2

CATEGORIES DE PISTE	LIGUES		TAUREAUX JEUNES - ETALONS		TAUREAUX NEUFS		VACHES COCARDIERES	
	STAGIAIRES	TOURNEURS	RASETEURS	TOURNEURS	RASETEURS	TOURNEURS	RASETEURS	TOURNEURS
A	6 sauf pistes à 8 citées dans l'article 202	2	Pistes A, B, C, D, E Selon les règles Avenir/Honneur	2	Pistes A, B, C Selon règles Avenir Honneur	2	Pistes A, B, C, D, E Selon les règles Avenir/Honneur	4
B								
C					4 plus 2 entrants ou 5 plus 1 entrant			
D								
E								

Dans les courses aux As, il est laissé le choix à l'organisateur du nombre de raseurs sans minimum ni maximum. Seule obligation au moins 6 raseurs invités du groupe 1 dans les pistes A et B et 5 raseurs invités du groupe 1 dans les pistes C - D - E et quel que soit le nombre de raseurs invités, la possibilité d'un entrant est toujours maintenue. Si le quota n'est pas atteint, le coefficient de la course est réduit de 0,5, sauf pour les journées à 3 ou 4 courses aux AS et pour les journées où le quota est neutralisé par la cellule compétition suite à un nombre trop important de raseurs blessés du groupe 1.

Dans les courses Avenir et Honneur, voir tableau ; concernant les entrants, 1 au-delà du maximum. Si le nombre d'invités n'atteint pas le maximum, le nombre d'entrants possible peut aller jusqu'au nombre d'invités maximal mais pas au-delà. Exemple : 6+2 en A et B ; 5+3 ou 6+2 ou 7+1 en C ; 5+2 ou 6+1 en D et E.

NB –

1) Dans les catégories A, B et C, le Maxi de raseurs invités fixé ci-dessus pourra être dépassé à la convenance de l'organisateur, dans ce cas-là, il y aura toujours la possibilité d'un entrant en plus des invités.

Seuls les organisateurs de la Cocarde d'Or d'Arles peuvent sans limitation faire entrer en piste les raseurs des catégories du groupe 1,2 ou 3 ainsi que 10 tourneurs répartis équitablement entre les droitiers et les gauchers.

2) Les courses seront reconnues et homologuées par la FFCC à condition que le nombre d'invités minimum soit respecté.

3) Concernant les entrants, si un ou plusieurs invités sont absents au moment de la capelado, ou s'il y a un blessé qui avant l'entracte a remis à la présidence un certificat de lésion l'autorisant à quitter la piste, la place est ouverte à un ou plusieurs entrant(s) à hauteur du nombre des absents ou blessé(s).